



CONCOURS DE RECETTES

Jeunes cuisiniers professionnels



02 juillet 2022 – 15 h

ARTICLE I : CONDITIONS D'ADMISSION

La Commune de Naveil organise un concours de confection de recettes à base de champignons de Paris. Un concours est réservé aux élèves d'écoles hôtelières ou écoles professionnelles de cuisine. Le thème est LIBRE, mais **les champignons de Paris doivent être l'élément principal.** Quatre assiettes devront être présentées.

ARTICLE II : PARTICIPATION - INSCRIPTION

Pour se préinscrire, les candidats adressent au secrétariat de la mairie de Naveil leur recette, un mois avant la date du 2 juillet 2022. Le jury, composé de professionnels de la cuisine, ayant pour Président Rémy Giraud, qui était chef 2 étoiles du restaurant des Hauts de Loire à Onzain, sélectionnera parmi les recettes reçues, 6 candidats qui participeront au concours.

La recette sera accompagnée de la fiche d'identification comportant les nom, prénom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone.

Les candidats sélectionnés prépareront leur recette sur place le jour de la fête, et présenteront 4 assiettes (1 par membre du jury). Le concours débutera à 15h. Les candidats auront deux heures pour réaliser leur recette et disposeront d'un four commun, chacun de deux plaques de cuisson et d'un plan de travail.

Les champignons nécessaires à l'élaboration de la recette seront fournis par la Commune de Naveil selon le calibre choisi par le candidat. Aucune préparations autorisées dans le panier excepté un fond de sauce.

La participation au concours de cuisine implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par les organisateurs pour son application.

ARTICLE III : JURY

Les décisions du jury seront sans appel.

Les recettes seront notées selon les critères suivants :

| | |
|---------------------------|--------|
| - ORIGINALITE | sur 20 |
| - SAISONNALITÉ/GASPILLAGE | sur 20 |
| - PRESENTATION | sur 20 |
| - QUALITE GUSTATIVE | sur 40 |

Tout retard de 3 à 5mn implique une pénalité de 2 pts sur la note finale. Au-delà le plat ne sera pas noté.

ARTICLE IV : RESULTATS

Les résultats seront proclamés à l'issue des délibérations du jury.

ARTICLE IV : RECOMPENSES

Les récompenses seront remises le jour de la fête vers 18 heures 30.

Chaque participant sera récompensé.

De premier au troisième lot, des bons d'achat chez Ecotel seront attribués, d'une valeur de 500 € (1^{er} lot), 250 € (2nd lot) et 100 € (3^{ème} lot).

ARTICLE V : PROPRIETE - RESPONSABILITE

Toutes photographies des candidats et de leurs travaux pourront être utilisées sur le site Internet de la Commune de Naveil sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie. La responsabilité des organisateurs ne saurait être mise en cause si des circonstances extérieures à leur volonté entraînaient l'annulation de ce concours.

Place Louis Leygue 41100 NAVEIL - Tél. : 02.54.73.57.50 - Adresse email : contact@naveil.fr – www.naveil.fr

BUREAUX OUVERTS : Tous les jours de : 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h
fermés mardi matin, mercredi après-midi, samedi.

Bulletin d'inscription 2022

À retourner en Mairie de NAVEIL 41100 Place Louis Leygue ou par courriel : contact@naveil.fr
avant le 2 juin 2022 accompagné de la recette choisie

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

Téléphone :



Je déclare accepter les termes du règlement du concours de recettes.

J'autorise l'utilisation de ma recette, notamment pour l'édition d'un recueil.

A....., le.....

(Signature)